

REPUBLIQUE FRANCAISE	

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 1	
Pour 11	
Contre /	
Abstention 1	
Date de convocation : 30/05/2023	
Date d'affichage : 12/06/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/049 : Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées ZB 25 et ZB 29 au profit de Monsieur TRESALLET PASCAL

VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 06 juin 2023 ;

VU la délibération n°2020/09/101, en date du 14 septembre 2020, portant désignation d'un représentant auprès de l'assemblée spéciale de l'EPFL ;

VU la délibération n°2020/09/102, en date du 14 septembre 2020, portant saisine de l'EPFL dans le cadre du projet de luge d'été ;

CONSIDERANT que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite pouvoir assurer l'amélioration de son offre touristique par le développement d'infrastructures de loisirs ;

CONSIDERANT que cette acquisition foncière se fait dans un contexte d'acquisitions globales, permettant la création d'une réserve foncière suffisante pour assurer la viabilité des projets 4 saisons à venir ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'acquisition des parcelles ZB 29 et ZB 25, au prix de 11 299,00 € (ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS) pour une surface totale de 29a83ca.

Section	N°	Lieudit	Surface
ZB	25	CRETE DE VILLE	2103 m ²
ZB	29	CRETE DE VILLE	890 m ²

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles référencées ZB 25 et ZB 29 d'une surface totale de 2983 m² pour un montant total de 11 299,00 € (ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS) ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié aux frais de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le maire,
Guillaume VILLIBORD

